

Département des Bouches-du-Rhône  
Arrondissement d'Aix en Provence

Republique française

COMMUNE  
de  
LA FARE LES OLIVIERS  
13580

## DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### 2024\_29 - OBJET : Convention de formation professionnelle avec Loisirs Education & Citoyenneté Formation

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**INFORME** le Conseil Municipal qu'une formation professionnelle « BAFA – Formation Générale » est proposée à un agent du service Sport Association Jeunesse.

**DECIDE** de passer une convention avec Loisirs Education & Citoyenneté Formation – 7 rue Paul Mesplé – 31100 TOULOUSE, afin de faire bénéficier cet agent de cette formation de 64 heures qui sera dispensée du 21 au 28 avril 2024 pour un montant de 445 € TTC (dont 5€ de frais d'adhésion).

**DIT** que les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 22 avril 2024.

Le Maire,

POUR LE MAIRE :  
le 1<sup>er</sup> Adjoint

Jérôme MARCILAC

